

DOSSIER D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CONSTRUCTION PASSIVE

Adhésion annuelle accessible pour les professionnels et les élus.



A l'attention des professionnels du bâtiment,

Madame, Monsieur,

Créée en 2012, la Fédération Française de la Construction Passive est l'organisation de référence du bâtiment passif en France.

Elle accompagne les professionnels, industriels et collectivités dans la conception, la construction et la rénovation de bâtiments **garantissant** :

- une consommation < **15 kWh/m²/an**
- une **pérennité** du bâti et du confort dans le temps
- une **construction pérenne et énergétique prouvée sur site** grâce à la certification FFCP

La Fédération réunit aujourd'hui **toutes les expertises de la filière** : architectes, bureaux d'études, entreprises, fabricants, formateurs, maîtres d'ouvrages, élus... présents en France et dans les pays francophones.

Le mot du Président :

« La France a besoin de bâtiments réellement performants : sobres, confortables, accessibles à tous, et dont nous pouvons garantir les résultats et la pérennité dans la durée.

Depuis plus de dix ans, la Fédération Française de la Construction Passive porte cette exigence. Les bâtiments que nous avons certifiés tiennent leurs promesses, parce qu'ils sont conçus et réalisés avec rigueur — au service des usagers, des territoires et du climat.

Aujourd'hui, nous renforçons notre action :

- en rapprochant **prescripteurs et fabricants** grâce au Club Partenaires
- en donnant aux **régions** un rôle moteur dans l'animation de la filière
- en faisant évoluer nos **certifications et services** pour répondre aux enjeux actuels du marché

Notre ambition est claire : faire du passif **le standard de performance de la construction en France**. Rejoignez-nous pour porter ensemble cette transformation indispensable. »

Nous vous remercions de l'attention que vous aurez porté au partage de nos engagements, et nous l'espérons, de votre adhésion



Pascal BRESSO

Le Président

pascal@fedepassif.fr - 06 75 07 91 31

Une adhésion qui répond aux besoins de chaque acteur

La Fédération a repensé son modèle d'adhésion pour proposer des avantages **personnalisés**, alignés sur les enjeux de chaque métier : développement commercial, visibilité, expertise technique, ou encore accompagnement des projets.

1 Élus & collectivités (Mairies, intercommunalités...)

- Mise en relation avec experts et industriels qualifiés
- Visites de bâtiments certifiés
- Conseil stratégique pour projets publics performants

Votre avantage : des bâtiments moins coûteux à exploiter et plus confortables

2 Prescripteurs (Architectes, BE, économistes, MOE...)

- Faites valider vos compétences
- Renforcez votre expertise et sécurisez vos projets
- Accédez à la certification Fédépassif pour la performance des bâtiments
- Rejoignez un réseau national de professionnels engagés
- Accédez à des formations premium : sur-mesure, projets réels accompagnés

Votre avantage : maîtriser le passif et garantir les résultats à vos clients

3 Professionnels filière construction (Professions non spécifiques au passif mais actives dans le bâtiment : revêtements de sol, luminaires, serrurerie, peinture, bardage, etc.)

- Accès aux événements régionaux & networking
- Mise en relation avec les prescripteurs et entreprises engagées de leur secteur

Votre avantage : accéder à des projets ambitieux et à un réseau technique premium

4 Partenaires régionaux (Artisans, installateurs, entreprises locales)

- Présentation de vos produits & savoir-faire lors des événements régionaux
- 1 entrée offerte pour les Journées Pros 2026
- Accès à un listing régional de contacts qualifiés réservés aux partenaires
- Tarif préférentiel sur des formations opérationnelles pour vos équipes
- Valorisation via logo « Partenaire FFCP » millésimé

Votre avantage : gagner de nouveaux marchés près de chez vous

5 Partenaires nationaux (Fabricants, distributeurs, majors du bâtiment)

- Présentation de vos produits & savoir-faire lors des événements régionaux
- Visibilité nationale premium sur le site + calendrier annuel
- Possibilité de publier 1 fois par an un article dans notre Newsletter diffusé à 10 000 contacts
- Possibilité de rejoindre le « Club Partenaires » (voir détail p.4)

Votre avantage : augmenter votre business et votre influence technique

Avantages communs à tous les adhérents

- ✓ Référencement sur le site internet
- ✓ Droit d'usage du logo FFCP millésimé dans vos supports de communication
- ✓ Accès à la Hotline technique de la Fédé
- ✓ Possibilité d'avoir ses coordonnées dans des médias spécialisés
- ✓ Bénéficier de tarifs préférentiels sur les services proposés (formation, certification, événements)
- ✓ Accès à l'espace membre sur le site de la Fédération

Les cotisations sont définies en fonction du profil de chaque adhérent et son valable un an.

Catégories d'adhérents	Publics concernés	Montant de la cotisation
1 Élus & collectivités	Mairies, communes, élus locaux	Gratuit sous condition de présences régulières aux événements organisés sur leur territoire
2 Prescripteurs	Architecte, architecte d'intérieur, bureau d'études, maître d'œuvre, économiste de la construction, designer, bailleur social, ingénieur conseil, formateur, infiltrométrie	500€ HT soit 600€ TTC
3 Professionnels filière construction	Revêtement de sol, luminaires, bardage, activité non liée directement au passif.	1000€ HT soit 1200€ TTC
4 Partenaires Régionaux	Menuisier, charpentier, installateur, constructeur, artisan, promoteur, négoce dont le champ d'action est régional	1500€ HT soit 1800€ TTC
5 Partenaires Nationaux	Fabricants, distributeur, négoce, entreprise générale, constructeur, promoteur, banque, assurance dont le champ d'action est national	2000€ HT soit 2400€ TTC
<i>Professionnels Associés* (ne bénéficie pas des avantages communs des adhérents)</i>	<i>Salariés du bâtiment à titre individuel, journalistes, retraité ex-BTP (uniquement sur validation préalable de la FFCP)</i>	200€ HT soit 240€ TTC

* accès uniquement à la participation des événements (hors conférencier).

½ Journée d'informations « Les Bases du Passif » & Formation

Les prescripteurs qui ne sont pas encore formés au passif devront participer à la **½ journée d'informations « Les Bases du Passif »** ou se former dans les 3 mois qui suivent leur adhésion. **Les autres adhérents** peuvent aussi y participer. Accès gratuit et illimité.

Les dates sont en ligne sur le site internet : <https://fedepassif.fr/fede-les-bases-du-passif/>

Les formations sont disponibles sur notre site internet : <https://fedepassif.fr/formations/>

Le Club Partenaires

En devenant **Partenaire du Club 2026**, vous prenez part activement à l'organisation des Journées Pros 2026.

Votre contribution **finance l'événement** et vous donne droit à :

- ✓ **Un espace réservé** pour présenter vos produits et solutions
- ✓ **Une visibilité renforcée** sur la communication liée à l'événement
- ✓ **Une présence directe auprès des prescripteurs** et décideurs du passif
- ✓ Participation aux groupes de travail « **Événements** » & « **Métier** »

Contribution Club Partenaires 2026 : **1 500 € HT** par entreprise

Parrainage

Le parrainage est possible au sein de l'association : tout adhérent permettant l'adhésion d'un nouveau membre (hors élus & collectivité et professionnels associés) bénéficie d'une remise de **10 %** sur sa prochaine cotisation, par adhérent parrainé.

Exemple : un adhérent parrainant 10 nouveaux membres verra sa prochaine cotisation entièrement offerte.

1. Durée & renouvellement de l'adhésion

L'adhésion à la Fédération Française de la Construction Passive est conclue pour l'année civile, **du 1er janvier au 31 décembre**.

Un prorata est appliqué pour toute adhésion réalisée en cours d'année, conformément à la décision du Conseil d'Administration

À chaque appel annuel de cotisation, l'adhérent peut choisir **librement** de renouveler ou non son engagement.

✦ Procédure de non-renouvellement

Il suffit d'informer la Fédération par e-mail avec la raison du départ dans **un délai d'un mois** suivant la réception de l'appel de cotisation. Une procédure de résiliation est alors engagée. L'adhésion peut être souscrite de nouveau ultérieurement sans pénalité.

2. Conditions de paiement

Les cotisations doivent être réglées **à réception** de l'appel de cotisation.

Possibilité de règlement en 3 fois sans frais ou une mensualisation sur l'année.

✦ En cas de non-paiement

Sans règlement **au bout de 2 mois**, il sera considéré que cela est un non-renouvellement volontaire de la cotisation et une **résiliation automatique** sera prononcée.

3. Usage de l'appartenance à la FFCP

Pendant la période d'adhésion, les adhérents peuvent utiliser **le logo FFCP** correspondant à leur statut et les références à la Fédération dans leur communication dans le respect de la charte graphique et des usages autorisés par la Fédération.

✦ En cas de résiliation ou radiation

L'adhérent doit **immédiatement retirer toute mention d'appartenance** à la FFCP sur l'ensemble de ses supports (site, signalétique, documents, véhicules, etc.).

Tout usage abusif pourra faire l'objet de **poursuites judiciaires**.

4. Droit à validation préalable (selon catégorie)

Certaines catégories d'adhésion (ex. *Professionnels Associés*) sont soumises à **validation de la Fédération**, afin de garantir :

- La cohérence des profils avec les objectifs de la FFCP
- La préservation de l'image de qualité et d'excellence de la filière

✦ La Fédération se réserve le droit de **refuser ou suspendre** une adhésion si nécessaire.

5. Données & communication

En adhérant, le professionnel accepte que :

- Ses données professionnelles soient intégrées aux communications FFCP
- Son entreprise soit référencée parmi les membres (selon catégorie)

Aucune donnée à caractère personnel ne sera diffusée en dehors du cadre professionnel FFCP.

6. Litiges et responsabilité

Les litiges éventuels seront recherchés en **conciliation directe** avec la Fédération.

À défaut, les tribunaux compétents sont ceux du **siège social de la FFCP**.



✓ VALEURS DE LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE LA CONSTRUCTION PASSIVE

En tant qu'adhérent de la FFCP, vous partagez les valeurs fondatrices suivantes :

- Garantir une démarche qualité et environnementale
- Promouvoir la Construction Passive
- Accompagner et transmettre des expériences et des connaissances
- Viser l'excellence et l'exigence sur la qualité de nos prestations

Ces principes guident l'ensemble des actions menées au sein de la Fédération.

✓ PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Les règles déontologiques s'appliquent à tous les adhérents de la Fédération.
- Les membres s'engagent à adopter une attitude professionnelle, constructive et respectueuse envers les autres acteurs de la filière.
- Toute communication portant atteinte à l'image d'un adhérent, d'un partenaire ou de la Fédération peut entraîner une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à la radiation.
- L'appartenance à la FFCP peut être mentionnée dans la communication professionnelle, dans le respect de la charte d'utilisation du logo et des bonnes pratiques de valorisation de la Fédération.

✓ ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS

En rejoignant la FFCP, chaque professionnel s'engage à :

- Défendre l'image et la crédibilité de la filière passive
- Assurer la qualité du service rendu et la satisfaction des usagers
- Valoriser le travail d'études et de conception
- Contribuer positivement au collectif (événements, échanges, retours d'expérience)
- Ne pas dénigrer ou discréditer un confrère, partenaire ou membre de la Fédération
- Pour les adhérents non-formés : participer à une ½ journée d'informations « Les Bases du Passif » dans l'année suivant l'adhésion
- Pour les concepteurs (architectes, BE, MOE, constructeurs, entreprises générales) : acquérir la compétence nécessaire via une formation avant toute conception passive

✓ CLAUDE DE COHÉRENCE

Tout manquement grave ou répété aux règles ci-dessus peut entraîner : avertissement, suspension ou radiation après décision du Bureau FFCP.

✓ PROTECTION DE DONNÉES (RGPD)

Les informations collectées dans le cadre de l'adhésion sont utilisées par la FFCP pour la gestion de votre adhésion, la communication interne et l'animation du réseau.

Données professionnelles publiques : en adhérant, vous acceptez que les informations suivantes dans le bulletin d'adhésion puissent être publiées sur les supports de communication de la FFCP (site internet, annuaire d'adhérents, documents et magazines partenaires) : **Nom de l'entreprise, activité, coordonnées professionnelles, logo et zone d'intervention.**

Mise en relation / réseau : vous acceptez également que ces mêmes données puissent être **transmises à d'autres adhérents ou partenaires** dans le but de favoriser la mise en relation professionnelle, le développement de projets et l'animation du réseau FFCP.

Aucune donnée personnelle non professionnelle ne sera diffusée à des tiers sans consentement.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données, dans les limites nécessaires à l'exécution de votre adhésion et des obligations légales. En cas de demande d'effacement des données indispensables au traitement de l'adhésion, **celle-ci ne pourra être maintenue**. Toute demande peut être adressée à coralie@fedepassif.fr. La Fédération déclare ne collecter que des données strictement nécessaires à l'exécution de sa mission et au bon fonctionnement de ses services.

◆ Coordonnées de l'entreprise

Raison sociale :

SIRET :

Adresse du siège :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail principal :

Site web :

Pour les entreprises étrangères, merci de renseigner un numéro de TVA intracommunautaire valide.

N° TVA intracommunautaire :

◆ Catégorie d'adhésion (cocher la case)

Activité principale :

Zone d'intervention : ☐ National ☐ Régionale :

☐ Élus & collectivités – gratuit

☐ Partenaires Régionaux – 1500€ HT / 1800€ TTC

☐ Prescripteurs – 500€ HT / 600€ TTC

☐ Partenaires Nationaux – 2000€ HT / 2400€ TTC

☐ Pro. filière construction – 1000€ / 1200€ TTC

☐ Professionnel Associés – 200€ HT / 240€ TTC

◆ Parrainage

Êtes-vous parrainé(e) par un adhérent de la Fédération ?

☐ Oui, Entreprise du parrain : ☐ Non

◆ Responsable adhésion au sein de votre organisation

NOM & Prénom : Fonction :

Formé(e) au passif : ☐ non ☐ oui, précisez :

Téléphone : E-mail :

◆ Paiement

Mois d'adhésion :

Modalité : ☐ Virement bancaire ☐ Chèque à l'ordre de la FFCP

◆ Documents à joindre

☒ Logo de l'entreprise (HD) ☒ Liens des réseaux sociaux

◆ Engagement & signature

☐ Je certifie l'exactitude des informations fournies (**À cocher**)

☐ J'atteste avoir pris connaissance des Conditions d'adhésion, des Règles déontologiques, des conditions de traitement des données (RGPD) et je les accepte. (**À cocher**)

Fait à : Le / /

Signature & tampon :



Bulletin à retourner à : coralie@fedepassif.fr ou à l'adresse postale située en bas de page
À réception de votre bulletin complété, une facture vous sera transmise indiquant le montant exact de votre cotisation, calculé au prorata des mois restants sur l'année civile.

Fédération Française de la Construction Passive - 35 Grand rue, 67700 Saverne - 09 72 34 89 59 - coralie@fedepassif.fr





En 2022, la Fédération a fêté ses 10 ans.



Un réseau professionnel qui fait la différence !

